

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2007012**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : 46 à 52 / 58 à 76 rue Charles Tillon - 70 à 74 rue Danielle Casanova, cadastré AO 180 : cession du lot n° 2 au profit de la Confédération Nationale du Logement.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les courriers de la Confédération Nationale du Logement en date du 27 juin 2007 et du 29 octobre 2007,

Vu les lettres de la Commune d'Aubervilliers du 6 septembre 2007 et 11 octobre 2007,

Vu l'avis de France Domaine en date du 17 septembre 2007,

Considérant l'intérêt à céder le lot n° 2 à la Confédération Nationale du Logement, association loi 1901, qui agit pour la défense d'une politique de l'habitat et la mise en œuvre d'une politique sociale dans ce domaine, qui souhaite y implanter son siège social,

Considérant les travaux importants qui doivent être réalisés par la Confédération Nationale du Logement avant de s'installer dans le local brut de décoffrage c'est à dire sans finition intérieure,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Verts", "Union pour un Mouvement Populaire", M. HAFIDI, Mmes AHMED et GIULIANOTTI s'étant abstenus, les membres des groupes "Socialistes et Républicains" et "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre,

**DELIBERE :**

Article 1<sup>er</sup> : Décide de céder le local lot de copropriété n° 2 de 153 m<sup>2</sup> brut de décoffrage situé 46 à 52 / 58 à 76 rue Charles Tillon – 70 à 74 rue Danielle Casanova à Aubervilliers, cadastré AO n° 180 au profit de la Confédération Nationale du Logement (CNL).

Article 2 : Dit que le prix de cession est fixé à 137.700 euros soit 68.850 € à la signature de la l'acte notarié et 1.147,50 € par mois pendant 5 ans les frais d'acte étant à la charge de la CNL.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Pour le Maire

L'adjoint délégué